

PARTIE I
Chapitre 1

Âge de la retraite et espérance de vie, 1950-2050

La moitié environ des pays de l'OCDE ont déjà entrepris de relever l'âge de la retraite ou ont l'intention de le faire à l'avenir : 18 pays en ce qui concerne les femmes, 14 en ce qui concerne les hommes. Les augmentations récentes de l'âge de la retraite ont fréquemment suscité des polémiques en raison de leur visibilité accrue pour les hommes politiques et les électeurs.

En 2050, l'âge moyen de la retraite dans les pays de l'OCDE atteindra pratiquement 65 ans pour les deux sexes, soit une hausse de près de 2.5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes par rapport à 2010. L'espérance de vie devrait néanmoins progresser plus vite que l'âge de la retraite. Selon les prévisions, les gains d'espérance de vie observés entre 2010 et 2050 à l'âge de la retraite seront d'environ 3 ans pour les hommes et de 2.5 ans pour les femmes.

Le vieillissement rapide de la population mondiale pose un problème considérable au regard de l'accessibilité des pensions et de la viabilité financière des systèmes de retraite, problème d'autant plus aigu que les experts ont longtemps eu pour habitude de sous-estimer l'allongement de l'espérance de vie¹.

Ce chapitre thématique analyse l'évolution d'un paramètre essentiel du système de retraite : l'âge de la retraite au versement des prestations de retraite obligatoires². L'« âge de la retraite » est le paramètre le plus visible du système de retraite. À ce titre, il offre aux actifs un repère précis quant au moment opportun pour cesser leur activité. Le recul de l'âge de la retraite a souvent compté parmi les éléments des réformes des retraites les plus sujets à controverse, par comparaison à d'autres modifications, moins visibles, des régimes de retraite. On trouvera dans la section ci-dessous une analyse des problématiques liées à la définition de l'âge de la retraite, concept parfois plus flou qu'on pourrait l'imaginer.

La section 1.2 présente ensuite un nouveau jeu de données sur l'évolution de l'âge de la retraite sur un siècle, soit de 1950 à 2050. La principale conclusion en est que l'âge moyen de la retraite dans les pays de l'OCDE³ a diminué de près de deux ans durant la seconde moitié du XX^e siècle pour revenir à 62.5 ans pour les hommes et 61.1 ans pour les femmes. La législation déjà en vigueur le portera à près de 65 ans pour les uns et les autres en 2050.

Le lien existant entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie – sous un angle à la fois rétrospectif et prospectif – sera examiné à la section 1.3. L'analyse montre dans quelle mesure les modifications de l'âge de la retraite et l'allongement pratiquement ininterrompu de l'espérance de vie observés par le passé ont influé et vont probablement se répercuter sur la durée attendue de la retraite. On constate que de 1960 à la fin du XX^e siècle, l'espérance de vie à l'âge de la retraite est passée en moyenne de 13.4 à 17.3 ans pour les hommes et de 16.8 à 22.1 ans pour les femmes dans les pays de l'OCDE. Toutefois, l'espérance de vie à l'âge normal de la retraite devrait atteindre 20.3 et 24.6 ans (pour les hommes et les femmes, respectivement) en 2050, même si de nombreux pays de l'OCDE ont déjà pris des mesures pour reculer progressivement l'âge de la retraite.

1.1. Définition de l'âge de la retraite

L'âge de la retraite désigne ici l'âge auquel les actifs peuvent percevoir l'intégralité des prestations qui leur sont dues (soit sans la réduction actuarielle prévue en cas de retraite anticipée). Dans la majorité des pays, l'âge normal de la retraite est clairement déterminé dans la législation. Il peut être possible, toutefois, de partir en retraite avant l'âge normal sans que les prestations de retraite soient soumises à une réduction « actuarielle » (pour tenir compte de l'allongement de la durée de versement des prestations). En règle générale, cela suppose de remplir certaines conditions relatives aux cotisations (voir l'indicateur sur les « départs en retraite normale, anticipée et différée » en Partie II.1). Certains pays n'ont pas fixé d'âge « normal » de la retraite, définissant en revanche une fourchette dans

laquelle il est possible de faire valoir ses droits à pension. La définition adoptée dans les présentes vise à permettre des comparaisons entre les pays.

Comme dans le reste de cette publication, un actif a effectué une carrière complète lorsqu'il est entré dans la vie active à l'âge de 20 ans et qu'il a cotisé tous les ans à partir de ce moment-là. Dans les pays où différents programmes de retraite ont été mis en place pour différents groupes de salariés, les données ont trait au principal régime national couvrant les salariés du secteur privé. L'analyse ne tient pas compte de l'âge de la retraite, moins élevé, fixé pour les employés du secteur public ou les personnes qui exercent certains métiers pénibles ou dangereux, par exemple, ou du régime plus favorable qui leur est appliqué⁴. Lorsque l'âge de la retraite varie selon la situation maritale des femmes ou le nombre de leurs enfants, l'âge de la retraite mentionné est celui des femmes célibataires sans enfant⁵.

Les problématiques propres à certains pays en matière de définition de l'âge de la retraite sont abordées en détail dans l'encadré 1.1 ; on y explique aussi le raisonnement qui sous-tend la méthode adoptée ici.

Encadré 1.1. Définition de l'âge de la retraite : problématiques propres à certains pays

Des mesures récemment adoptées en **France** prévoient d'augmenter progressivement le nombre d'années requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein en le portant de 37.5 ans à 40 ans en 2008, puis à 41 ans en 2012 (Nota : la présente étude a été rédigée avant qu'il ne soit décidé de reculer l'âge légal de la retraite à 62 ans, contre 60 précédemment). Pour une personne qui a commencé à travailler à l'âge de 20 ans, l'âge de la retraite tel que défini ici grimpera de 60 à 61 ans en 2012 selon les calculs de l'OCDE (soit de 20+40 à 20+41 ans). (Là encore, une nouvelle augmentation progressive du nombre d'années de cotisations, qui sera porté à 42, a été arrêtée depuis l'élaboration de cette analyse détaillée.)

L'analyse de la **Turquie** fait apparaître une difficulté analogue : l'âge normal de la retraite ayant été supprimé en 1969, il suffisait pour avoir droit à la retraite à taux plein d'avoir cotisé pendant 25 ans. En Turquie, l'âge de la retraite s'établissait dans les années 70 et 80 aux alentours de 45 ans (20+25 ans) conformément à l'hypothèse classique d'une entrée dans la vie active à l'âge de 20 ans. Cette situation est appelée à évoluer car l'âge normal de la retraite a été réintroduit et va être relevé progressivement.

En **Hongrie**, l'âge normal de la retraite était de 62 ans pour les hommes et 58 ans pour les femmes en 2002 (et 62 ans pour tous en 2009). Néanmoins, les hommes pouvaient prétendre à la retraite à taux plein dès 60 ans (pour 38 années de cotisations au moins) et les femmes dès 55 ans (pour 37 ans de cotisations). Les réformes récentes ont durci les règles de départ en retraite anticipée. Les hommes nés après 1950 et les femmes nées après 1958 ne pourront plus bénéficier d'une retraite anticipée à taux plein. Par conséquent, l'âge de la retraite (tel que défini ici) et l'âge normal de la retraite coïncideront pour ces cohortes.

De même, l'âge légal de la retraite est fixé à 65 ans en **Belgique**, mais les actifs qui ont cotisé 35 ans peuvent percevoir leurs prestations à partir de 60 ans sans réduction actuarielle. En **Grèce**, l'âge normal de la retraite est également de 65 ans, mais aujourd'hui, la retraite à taux plein est versée, indépendamment de l'âge, au bout de 37 années de cotisations, de sorte que l'âge de la retraite tel que défini ici ressort à 57 ans (20+37). La réforme adoptée récemment va cependant réserver l'accès à la retraite anticipée aux personnes âgées de 60 ans au moins.

En **Allemagne**, l'âge légal de la retraite va être relevé progressivement – passant ainsi de 65 à 67 ans à partir de 2035 – si bien qu'il s'écartera alors de la définition de l'âge de la retraite établie par l'OCDE. Après la réforme, les actifs conserveront en effet la possibilité de faire valoir leurs droits à une retraite à taux plein après 45 années de cotisations. Par conséquent, l'âge de la retraite calculé selon la définition de l'OCDE restera égal à 65 ans (soit 20+45 ans).

Encadré 1.1. Définition de l'âge de la retraite : problématiques propres à certains pays (suite)

En **Italie**, l'âge légal de la retraite ressortira à long terme à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. En vertu du dispositif de comptes notionnels, toutefois, une réduction actuarielle sera appliquée aux femmes qui prennent leur retraite à 60 ans, la durée attendue de versement des prestations étant plus longue que lorsque la pension est servie à partir de 65 ans. Le fait que l'âge légal de la retraite soit moins élevé pour les femmes (soit 60 ans) est considéré ici comme un accès privilégié à la retraite anticipée et non comme une différence dans l'âge de la retraite. L'âge normal de la retraite sera aligné sur l'espérance de vie à partir de 2015. Mais il sera encore possible de prendre sa retraite à partir de 40 ans de cotisation, quel que soit l'âge atteint.

Dans la plupart des cas, l'âge de la retraite s'applique à tous les individus à un moment donné. Lorsque les modifications progressives de l'âge de la retraite ne se répercutent pas de la même manière sur les cohortes nées à des dates différentes, on peut aisément en déduire l'âge auquel certaines personnes atteindront l'âge de la retraite. Dans d'autres pays – comme l'**Italie** ou la **Turquie** – des conditions diverses s'appliquent en fonction du nombre d'années de cotisations effectuées à une date donnée ou de l'âge d'affiliation initiale au système de retraite. Conformément aux conventions exposées ci-dessus, l'âge de la retraite applicable a été calculé pour les personnes ayant effectué une carrière complète à partir de l'âge de 20 ans.

Reste à savoir, enfin, comment aborder les pays qui ne prévoient pas d'âge normal de la retraite pour leur principal régime. En **Finlande** et en **Suède**, par exemple, aucun âge n'est fixé pour les prestations publiques liées à la rémunération. Toutefois, l'accès aux dispositifs soumis à conditions de ressources – les pensions nationale et garantie, respectivement – est réservé aux personnes âgées de 65 ans au moins. C'est l'âge que l'on retiendra ici pour l'ouverture des droits.

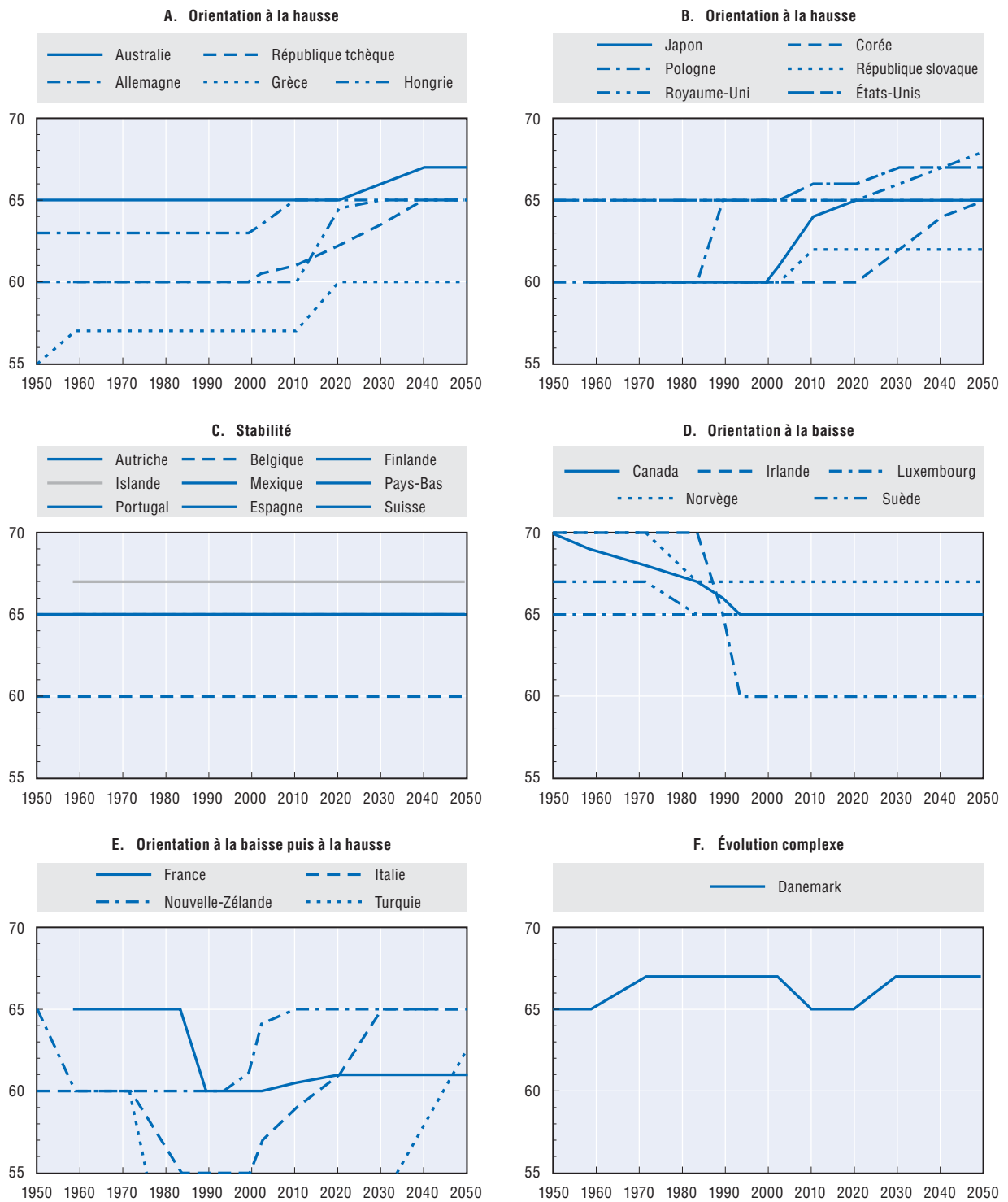
1.2. Évolution de l'âge de la retraite sur un siècle

Les graphiques 1.1 et 1.2, ainsi que les tableaux 1.1 et 1.2 retracent l'évolution dans le temps de l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE. Les premières données datent de 1949, année où l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de la Corée et de la Turquie, étaient déjà dotés d'un régime de retraite public sous une forme ou une autre. En observant l'évolution passée de l'âge de la retraite de 1949 à 2010 et son évolution future jusqu'en 2050 conformément aux projets en cours, on peut ainsi analyser sur un siècle les variations de l'âge de la retraite dans 30 pays de l'OCDE.

Jusqu'en 2010, l'âge de la retraite est demeuré inchangé pour les hommes et les femmes dans six pays seulement : l'Espagne, la Finlande, l'Islande, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il est resté identique pour les hommes (alors qu'il évoluait pour les femmes) en Australie, en Autriche, en Belgique, en Hongrie, au Portugal et en Suisse. Seule la Pologne a maintenu l'âge de la retraite au même niveau pour les femmes tout en relevant celui applicable aux hommes.


Dans l'avenir, 11 pays de l'OCDE ont l'intention de repousser l'âge de la retraite pour les hommes comme pour les femmes, soit l'Australie, la Corée, le Danemark, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Turquie⁶. Deux autres – l'Autriche et la République slovaque – vont reculer l'âge de la retraite pour les femmes afin de l'aligner sur celui des hommes. La Suisse va relever l'âge de la retraite pour les femmes, mais il restera inférieur d'un an à celui fixé pour les hommes. Ces modifications ont déjà été adoptées, mais elles vont être introduites pas à pas dans les années qui viennent.

Graphique 1.1. Âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, hommes, 1950-2050

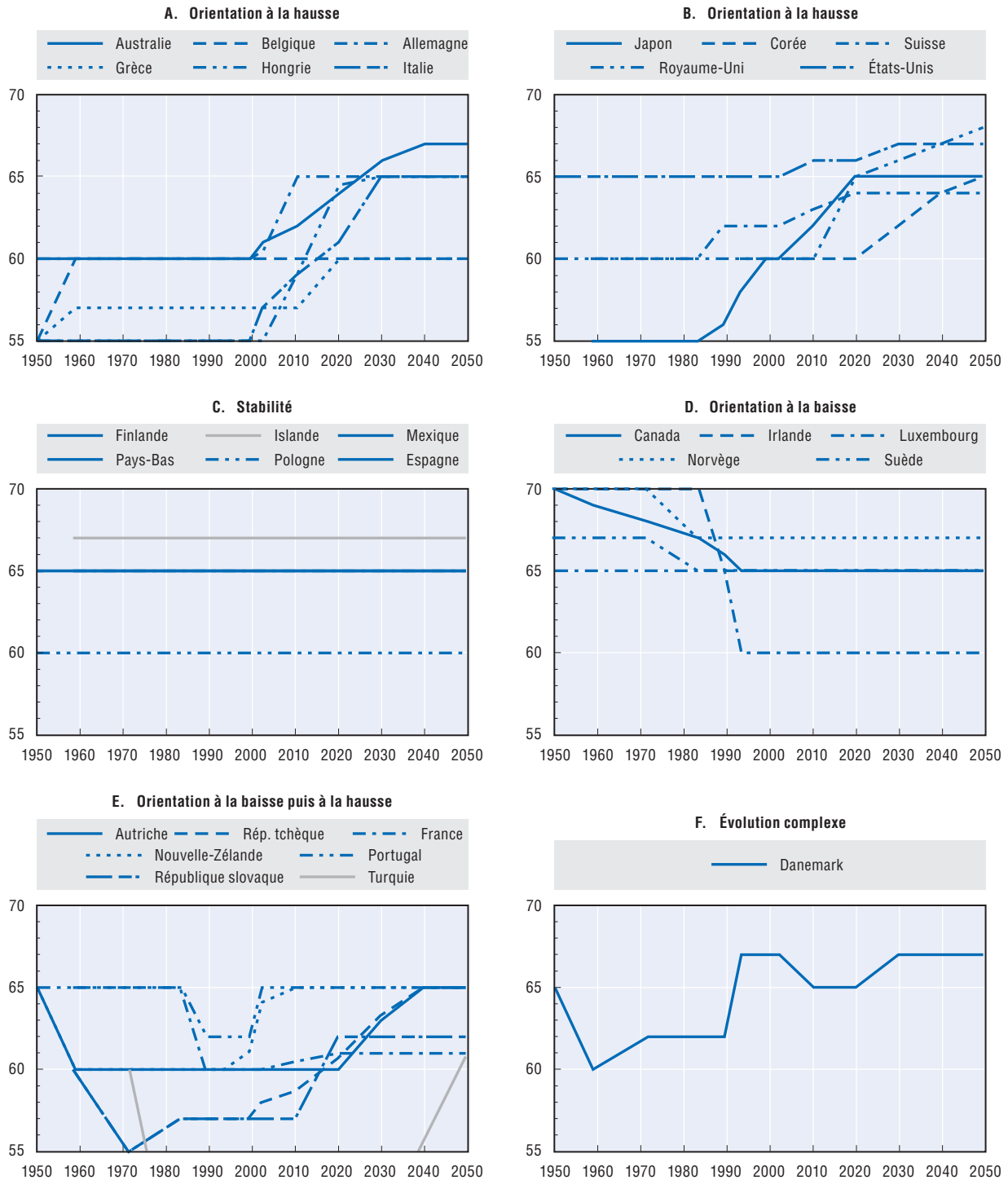


Note : Les variations de l'âge de la retraite reposent sur les points de données figurant dans le tableau 1.1. Par conséquent, les courbes ne font pas apparaître les variations observées d'une année sur l'autre. Pour la Turquie, les données inférieures à 55 ans n'apparaissent pas sur le graphique.

Source : Représentants des pays concernés, calculs de l'OCDE et Turner (2007).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546661>

Graphique 1.2. Âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, femmes, 1950-2050



Note : Les variations de l'âge de la retraite reposent sur les points de données figurant dans le tableau 1.1. Par conséquent, les courbes ne font pas apparaître les variations observées d'une année sur l'autre. Pour la Turquie, les données inférieures à 55 ans n'apparaissent pas sur le graphique.

Source : Représentants des pays concernés, calculs de l'OCDE et Turner (2007).


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932546680>

Tableau 1.1. Âge de la retraite pour les hommes dans les pays de l'OCDE, 1949-2050

	1949	1958	1971	1983	1989	1993	1999	2002	2010	2020	2030	2040	2050
Australie	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	66.0	67.0	67.0
Autriche	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Belgique	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Canada	70.0	69.0	68.0	67.0	66.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
République tchèque		60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.5	61.0	62.2	63.5	65.0	65.0
Danemark	65.0	65.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	65.0	65.0	67.0	67.0	67.0
Finlande		65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
France		65.0	65.0	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.5	61.0	61.0	61.0	61.0
Allemagne	63.0	63.0	63.0	63.0	63.0	63.0	63.0	63.5	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Grèce	55.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Hongrie	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	64.5	65.0	65.0	65.0
Islande		67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0
Irlande	70.0	70.0	70.0	70.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Italie	60.0	60.0	60.0	55.0	55.0	55.0	55.0	57.0	59.0	61.0	65.0	65.0	65.0
Japon		60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	61.0	64.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Corée						60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	62.0	64.0	65.0
Luxembourg	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Mexique		65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Pays-Bas	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Nouvelle-Zélande	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	61.1	64.1	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Norvège	70.0	70.0	70.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0
Pologne	60.0	60.0	60.0	60.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Portugal	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
République slovaque		60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	62.0	62.0	62.0	62.0	62.0
Espagne	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Suède	67.0	67.0	67.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Suisse		65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Turquie			60.0	45.0	45.0	45.0	45.0	44.0	44.9	48.6	53.1	57.7	62.3
Royaume-Uni	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	66.0	67.0	68.0
États-Unis	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	66.0	66.0	67.0	67.0	67.0
OCDE	64.3	63.9	63.8	62.9	62.7	62.4	62.4	62.6	62.9	63.5	64.1	64.4	64.6

Note : Pour l'Allemagne, les données de la période 1949-2002 concernent l'Allemagne de l'Ouest. Selon le cas, les données relevées pour la Tchécoslovaquie sont utilisées pour la République tchèque ou la République slovaque. Lorsqu'on dispose de plusieurs valeurs par année civile, on utilise la moyenne de ces données. Au Royaume-Uni, le récent amendement au taux d'augmentation de l'âge de la retraite n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Source : Responsables des pays concernés, calculs de l'OCDE et Turner (2007).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548599>

Le graphique 1.1 fait apparaître les séries chronologiques de l'âge de la retraite fixé pour les hommes, pays par pays (les données qui sous-tendent les graphiques figurent au tableau 1.1). Dans les graphiques, les pays sont réunis en cinq ensembles de séries chronologiques. Les cas les plus fréquents – comme on le voit aux panneaux A et B dans le haut du graphique 1.1 – correspondent à une augmentation de l'âge de la retraite dans le temps. Ainsi, en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'âge de la retraite ressort à 65 ans pour les hommes sur une bonne partie de la période 1950-2010. Mais un relèvement à 67 ou 68 ans est désormais à l'étude ou prévu. La Pologne a porté l'âge de la retraite de 60 à 65 ans pour les hommes ; la République tchèque et la Hongrie s'appêtent à lui emboîter le pas.

Le côté gauche de la partie centrale du graphique 1.1 (panneau C) confirme que pour les hommes, l'âge de la retraite est demeuré inchangé depuis 1950, et qu'aucune évolution n'est actuellement prévue pour la période 2010-50, dans neuf pays de l'OCDE. Il s'agit du

Tableau 1.2. Âge de la retraite pour les femmes dans les pays de l'OCDE, 1949-2050

	1949	1958	1971	1983	1989	1993	1999	2002	2010	2020	2030	2040	2050
Australie	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	61.0	62.0	64.0	66.0	67.0	67.0
Autriche	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	63.0	65.0	65.0
Belgique	55.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Canada	70.0	69.0	68.0	67.0	66.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
République tchèque		60.0	55.0	57.0	57.0	57.0	57.0	58.0	58.7	60.7	63.3	65.0	65.0
Danemark	65.0	60.0	62.0	62.0	62.0	67.0	67.0	67.0	65.0	65.0	67.0	67.0	67.0
Finlande		65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
France		65.0	65.0	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.5	61.0	61.0	61.0	61.0
Allemagne	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.5	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Grèce	55.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Hongrie	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	59.0	64.5	65.0	65.0	65.0
Islande		67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0
Irlande	70.0	70.0	70.0	70.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Italie	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	57.0	59.0	61.0	65.0	65.0	65.0
Japon		55.0	55.0	55.0	56.0	58.0	60.0	60.0	62.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Corée						60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	62.0	64.0	65.0
Luxembourg	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Mexique		65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Pays-Bas	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Nouvelle-Zélande	65.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	61.1	64.1	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Norvège	70.0	70.0	70.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0	67.0
Pologne	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Portugal	65.0	65.0	65.0	65.0	62.0	62.0	62.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
République slovaque		60.0	55.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0	62.0	62.0	62.0	62.0
Espagne	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Suède	67.0	67.0	67.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0
Suisse		60.0	60.0	60.0	62.0	62.0	62.0	62.0	63.0	64.0	64.0	64.0	64.0
Turquie			60.0	45.0	45.0	45.0	45.0	40.0	41.0	45.2	50.4	55.6	60.8
Royaume-Uni	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	65.0	66.0	67.0	68.0
États-Unis	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	66.0	66.0	67.0	67.0	67.0
OCDE	62.9	62.3	61.9	61.3	61.0	61.0	61.1	61.3	61.8	62.9	63.7	64.1	64.4

Note : Les données en **gras** indiquent que l'âge de la retraite est différent pour les hommes et pour les femmes. Pour l'Allemagne, les données de la période 1949-2002 concernent l'Allemagne de l'Ouest. Selon le cas, les données relevées pour la Tchécoslovaquie sont utilisées pour la République tchèque ou la République slovaque. Lorsqu'on dispose de plusieurs valeurs par année civile, on utilise la moyenne de ces données. Au Royaume-Uni, le récent amendement au taux d'augmentation de l'âge de la retraite n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Source : Responsables des pays concernés, calculs de l'OCDE et Turner (2007).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548618>

deuxième schéma le plus courant sur la durée. Dans la majorité des pays, l'âge de la retraite reste fixé à 65 ans sur cette période, mais il continue de s'établir à 67 ans en Islande, tandis qu'en Belgique, les salariés ayant effectué une carrière complète peuvent faire valoir leurs droits à une retraite anticipée à l'âge de 60 ans sans aucune décote.

Le graphique de droite de cette partie centrale (panneau D) illustre l'évolution de l'âge de la retraite dans les cinq pays qui ont l'abaissé par le passé. Au Canada, en Irlande et en Norvège, par exemple, l'âge de la retraite atteignait pas moins de 70 ans au début de la période considérée. Dans les autres pays, il a été ramené de 67 à 65 ans en Suède et de 65 à 60 ans au Luxembourg (pour la retraite anticipée sans décote). En règle générale, l'âge de la retraite a été avancé il y a de nombreuses années de cela, la dernière mesure en ce sens datant du début des années 90.

L'avant-dernier groupe de pays – en bas à gauche du graphique 1.1 (panneau E) – connaît une évolution dans le temps en forme de U pour les hommes. Cette situation provient d'un abaissement de l'âge de la retraite, suivi d'une période de stabilité et aujourd'hui d'un effacement des diminutions précédentes déjà mis en place progressivement ou annoncé. La France, par exemple, a ramené l'âge de la retraite de 65 à 60 ans dans les années 80. Toutefois, le nombre d'années de cotisations requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein étant porté à 41 ans à compter de 2012, l'âge de la retraite tel que défini par l'OCDE dépassera les 60 ans. La Nouvelle-Zélande n'a ramené l'âge de la retraite de 65 à 60 ans il y a quelque temps déjà que pour revenir promptement à 65 ans à la fin du siècle dernier. C'est en Turquie que l'évolution aura été la plus frappante : l'âge légal de la retraite, fixé à 60 ans, a été supprimé et remplacé par une durée de cotisation requise de 25 ans pour pouvoir prétendre à la retraite à taux plein, si bien que l'âge de la retraite ressort à 44-45 ans selon la définition de l'OCDE (cette valeur est si excentrée que la plupart du temps, elle n'apparaît pas dans le graphique).

Enfin, le Danemark est le seul pays figurant en bas à droite du graphique 1.1 (panneau F). C'est le seul à avoir relevé l'âge de 65 à 67 ans, à l'avoir ramené à 65 ans, puis à avoir décidé de le porter de nouveau à 67 ans en 2027. Le Danemark indexera l'âge de la retraite sur l'espérance de vie au-delà de 2027, mais l'impact de cette mesure n'est pas visible ici⁷.

Le graphique 1.1 illustre les différences sensibles observées quant au rythme d'évolution de l'âge de la retraite. D'une manière générale, les orientations à la baisse sont intervenues rapidement (panneaux D et E du graphique 1.1). Les orientations à la hausse, en revanche, ont été plus progressives. Ainsi, la réforme italienne concerne uniquement les salariés affiliés depuis 18 ans au plus ; le nouveau système ne sera pleinement opérationnel que lorsque les personnes entrées sur le marché du travail en 1995 et au-delà prendront leur retraite. Conformément aux réformes introduites en Turquie, le nouvel âge de la retraite, soit 65 ans, s'appliquera exclusivement aux actifs qui partiront en retraite après 2050, le recul de 60 à 65 ans pour les nouveaux venus sur le marché du travail n'étant en vigueur que depuis 2008. À l'inverse, la Nouvelle-Zélande et la Pologne ont repoussé l'âge de la retraite à un rythme bien plus soutenu.

S'agissant de l'âge de retraite des femmes, la moitié précisément des pays de l'OCDE ont fixé à un moment ou à un autre un âge différent de celui des hommes, comme en témoignent les données détaillées du tableau 1.2 : lorsque l'âge de la retraite des femmes est inférieur à celui des hommes – il n'est supérieur dans aucun pays – les données apparaissent en gras. Ces cas représentent 28 % des points de données du tableau 1.2⁸. La différence existant entre les sexes est le plus souvent de cinq ans. Elle n'est jamais supérieure et elle s'établit en moyenne à 3.8 années.

Le graphique 1.2 reprend l'analyse des séries chronologiques pays par pays présentée dans le graphique 1.1, mais pour les femmes cette fois. Là encore, les pays ont été classés en cinq groupes de séries chronologiques.

La partie supérieure du graphique 1.2 (panneaux A et B) fait apparaître les séries chronologiques pour les 11 pays où l'âge de la retraite des femmes s'est orienté à la hausse après une période de stabilité. Parmi ces pays, seuls la Corée, les États-Unis et la Grèce ont toujours fixé le même âge pour les hommes et les femmes. Dans cinq autres pays appartenant à ce groupe, l'âge de la retraite des femmes était inférieur à celui des hommes et a donc subi une augmentation plus marquée. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Australie, de

la Hongrie, de l'Italie et du Royaume-Uni. En Belgique et en Suisse, l'âge de la retraite a été relevé pour les femmes tandis qu'il restait inchangé pour les hommes. Enfin, le Japon a porté l'âge de la retraite de 60 à 65 ans pour tous, mais cette mesure est intervenue un peu plus tôt pour les hommes que pour les femmes.

Dans la partie centrale du graphique 1.2, côté gauche (panneau C), l'âge de la retraite est stable pour les hommes comme pour les femmes depuis 1950 et cette tendance va se poursuivre jusqu'en 2050 en Espagne, en Finlande, en Islande, au Mexique et aux Pays-Bas. Dans ce groupe, la Pologne est le seul pays à conserver un âge différent pour les femmes sur le long terme, le maintenant à 60 ans tout en relevant celui des hommes de 60 à 65 ans.

Les cinq pays du panneau D n'ont jamais pratiqué de différenciation entre les hommes et les femmes. L'âge de la retraite a été avancé pour les femmes – comme pour les hommes – dans le passé, mais aucun pays n'envisage de le reculer à l'avenir.

Le panneau E contient sept pays, qui ont avancé précédemment l'âge de la retraite pour les femmes et qui, le plus souvent, l'ont repoussé depuis. De nouvelles hausses ont déjà été décidées en Autriche, en République slovaque, en République tchèque et en Turquie afin de faire concorder l'âge de la retraite des femmes et celui des hommes, puis, dans certains cas, de le relever pour tous. Le Portugal a déjà uniformisé l'âge fixé pour les femmes et celui appliqué aux hommes, alors que la France et la Nouvelle-Zélande ont toujours affiché le même âge, l'âge de la retraite évoluant parallèlement dans le temps pour les hommes et les femmes. Enfin, le panneau F présente l'évolution des séries chronologiques plus complexe qu'a connue le Danemark. Pendant les années 60, 70 et 80, l'âge de la retraite des femmes était inférieur à celui des hommes.

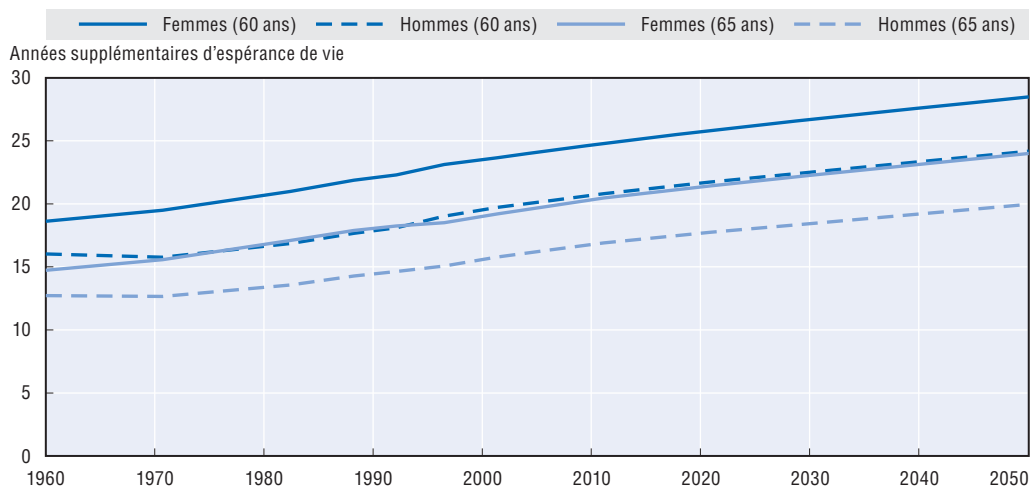
1.3. Durée de la retraite attendue : espérance de vie à l'âge de la retraite

Les mesures d'abaissement de l'âge de la retraite adoptées jusqu'en 1993 dans de nombreux pays de l'OCDE sont allées de pair avec une forte élévation de l'espérance de vie. Dans la première moitié du XX^e siècle, l'allongement de l'espérance de vie totale était dû, pour l'essentiel, à une baisse de la mortalité des plus jeunes : mortalité à la naissance, durant l'enfance et pendant la période d'activité. Pendant la seconde partie du XX^e siècle, toutefois, le risque de mortalité à l'âge de la retraite a aussi sensiblement diminué. De 1960 à 2010, l'espérance de vie moyenne à 65 ans calculée par l'OCDE a progressé de quelque 3.9 ans pour les hommes et de 5.4 ans pour les femmes (graphique 1.3). Les gains enregistrés à 60 ans ont été plus importants qu'à 65 ans.


La Division de la population de l'Organisation des Nations Unies prévoit un nouvel allongement de l'espérance de vie de 2010 et 2050, estimé à 3.1 années supplémentaires pour les hommes et 3.6 ans pour les femmes âgés de 65 ans. Comme par le passé, les gains à 60 ans sont plus importants, mais moindres qu'en 1960-2010.

On associe ici les données nationales sur l'âge de la retraite présentées à la section 1.2 ci-dessus aux informations relatives à l'évolution de la mortalité et de l'espérance de vie. On obtient ainsi l'évolution du nombre d'années de vie supplémentaires au-delà de l'âge normal de la retraite (en moyenne)⁹ dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Par souci de concision, on parlera ici de « durée de la retraite attendue ». Puisqu'il désigne la durée de la période durant laquelle les prestations de retraite doivent être versées, ce concept est un déterminant important du coût des pensions.

Les tableaux 1.3 et 1.4 contiennent pour chaque pays des calculs détaillés pour les hommes et les femmes, respectivement. En 2010, il s'écoule en moyenne, pour les

Graphique 1.3. **Espérance de vie à 60 et 65 ans par sexe, moyenne de l'OCDE, 1960-2050**

Source : Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546699>

hommes, 18.5 ans entre le départ en retraite à l'âge normal et le décès. Pour les femmes, la durée de la retraite attendue à l'âge normal de la retraite s'établit en moyenne à 23.3 ans, soit près de cinq ans de plus que pour les hommes. Sept pays, où l'âge de la retraite est fixé à 60 ans au plus, se caractérisent par la retraite la plus longue observée pour les hommes en 2010 – soit plus de 20 ans ; il s'agit de la Belgique, de la Corée, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg et de la Turquie. De même, la retraite s'étend aussi sur une longue durée pour les femmes en 2010 – plus de 25 ans – dans les pays où l'âge de la retraite est bas, soit en Autriche, en Belgique, en Corée, en France, en Grèce et en Italie.

Inversement, c'est en Pologne et en République slovaque que la retraite est la plus courte pour les hommes, du fait de la brièveté de l'espérance de vie observée dans ces pays : à 65 ans, par exemple, l'espérance de vie des hommes ressort à 14.4 et 13.8 ans respectivement, contre 16.9 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE et 18.8 ans au moins en Islande, au Japon et en Suisse. Parmi les pays où la retraite est de courte durée pour les hommes en 2010 figurent également ceux où l'âge de la retraite est déjà supérieur à 67 ans, à savoir l'Islande et la Norvège. La durée de la retraite attendue y est aussi brève pour les femmes, de même qu'aux États-Unis. Toutefois, l'âge de la retraite étant différent pour les hommes et les femmes en Hongrie, en Pologne et en République slovaque, ces pays ne sont pas au nombre de ceux où l'espérance de vie est la plus courte à l'âge de la retraite pour les femmes (alors que c'est le cas pour les hommes). De plus, l'espérance de vie à 60 ans ou 65 ans s'approche davantage de la moyenne de l'OCDE pour les femmes que pour les hommes.

Les graphiques 1.4 et 1.5 présentent une synthèse de l'évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite pour différents pays, en distinguant là encore la situation des hommes de celle des femmes. Les pays sont regroupés selon l'ampleur des variations de l'âge de la retraite sur la période 1960-2050.


Pour analyser les effets de l'évolution de l'espérance de vie, on peut utilement se concentrer, dans un premier temps, sur les pays où l'âge de la retraite n'a pas varié durant

Tableau 1.3. **Espérance de vie à l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, 1958-2050, hommes**

	1958	1971	1983	1989	1993	1999	2002	2010	2020	2030	2040	2050
Australie	12.5	12.5	14.2	14.7	15.7	16.6	17.5	18.6	19.5	19.3	19.0	19.7
Autriche	12.0	12.0	13.1	14.3	14.7	15.7	16.0	17.5	18.7	19.5	20.3	21.1
Belgique	15.3	15.3	16.6	17.6	18.1	19.2	19.4	21.1	22.3	23.1	24.0	24.8
Canada		10.7	12.8	14.4	15.8	16.3	17.1	18.3	19.1	19.9	20.7	21.4
République tchèque	15.4	14.2	14.3	14.8	15.7	16.9	16.5	17.0	16.9	17.8	17.2	18.1
Danemark	13.7	11.7	11.9	12.2	12.0	13.0	13.4	16.4	17.1	15.8	16.5	17.2
Finlande	11.5	11.4	13.0	13.9	14.1	15.2	15.5	16.8	17.6	18.3	19.1	19.8
France	12.5	13.0	14.2	18.8	19.4	20.2	20.5	21.7	22.4	23.3	24.0	24.8
Allemagne	14.2	14.1	15.2	16.0	16.5	17.6	17.2	17.0	17.9	18.7	19.5	20.3
Grèce	19.9	20.7	21.6	22.4	22.7	23.1	22.7	24.0	21.8	22.5	23.3	24.1
Hongrie	15.6	15.1	14.5	14.8	14.5	14.9	15.6	16.5	14.4	14.5	15.4	16.3
Islande			13.5	14.0	14.7	14.9	15.8	16.8	17.5	18.3	19.1	19.8
Irlande	7.6	7.7	7.9	13.1	13.4	14.1	15.2	16.9	17.7	18.5	19.2	20.0
Italie		16.7	17.1	23.6	24.2	25.4	23.8	22.8	21.7	19.4	20.1	20.9
Japon	14.8	16.6	19.0	20.0	20.2	20.9	20.9	19.8	19.6	20.3	21.0	21.6
Corée					16.2	17.5	18.7	20.2	21.1	19.9	19.6	19.3
Luxembourg	12.5	11.4	12.9	13.8	17.8	19.0	19.2	20.8	22.1	23.0	23.8	24.6
Mexique	14.2	15.3	15.5	16.2	16.1	16.4	16.4	17.2	17.9	18.3	18.6	18.9
Pays-Bas	13.9	13.3	13.7	14.3	14.4	15.1	15.7	17.3	18.1	19.0	19.8	20.6
Nouvelle-Zélande		15.7	16.8	17.9	18.8	19.0	17.9	18.1	19.0	19.7	20.5	21.2
Norvège	9.5	8.9	12.5	12.7	12.8	13.7	14.3	15.7	16.6	17.3	18.1	18.9
Pologne	15.9	15.0	15.7	14.3	14.2	15.0	13.9	14.4	14.9	15.6	16.4	17.2
Portugal	12.4	11.8	13.4	14.3	14.2	15.0	15.5	16.3	17.1	17.8	18.5	19.2
République slovaque	16.6	15.5	15.3	15.3	16.1	15.9	16.1	14.9	15.7	16.6	17.6	18.6
Espagne	13.1	13.7	14.9	15.6	15.9	16.2	16.6	17.9	19.0	19.9	20.6	21.4
Suède	11.7	12.0	14.7	15.4	15.5	16.4	16.8	17.9	18.8	19.5	20.3	21.1
Suisse	12.9	13.3	14.6	15.5	15.9	16.9	17.5	18.9	20.0	20.8	21.6	22.4
Turquie		14.6	29.2	29.9	30.5	31.1	31.5	31.1	28.4	24.5	21.0	22.5
Royaume-Uni	11.9	12.3	13.2	13.8	14.2	15.4	16.0	16.9	17.7	17.5	17.2	16.9
États-Unis	12.8	13.2	14.4	15.0	15.3	16.1	16.7	16.8	17.3	16.8	17.2	17.7
OCDE	13.4	13.5	15.0	16.2	16.7	17.4	17.7	18.5	18.9	19.2	19.6	20.3

Note : L'espérance de vie est calculée à l'aide de données de 1960 pour l'âge de la retraite applicable en 1958.

Source : Données sur l'évolution de l'âge de la retraite tirées du tableau 1.1. Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548637>

la période considérée. Ils sont au nombre de neuf pour les hommes, comme en témoigne la partie basse du graphique 1.4 (panneaux E et F). La durée de la retraite attendue dans ces pays a grimpé de 13.2 ans pour les hommes dans les années 60 à 17.8 ans en 2010. Aucun recul de l'âge de la retraite n'étant en projet actuellement, la durée de la retraite va continuer d'y augmenter pour les hommes et elle devrait atteindre 20.9 ans en 2050. L'analyse équivalente menée pour les cinq pays où l'âge de la retraite n'a pas été modifié pour les femmes (graphique 1.5, panneau E) montre que la durée de la retraite va passer de 15.5 ans en 1960 à 20.8 ans en 2010 et 24.1 ans en 2050. Il en ressort qu'en ce qui concerne l'âge de la retraite, une politique du *statu quo* ne se traduit pas, dans la pratique, par un *statu quo*, mais au contraire par un allongement perpétuel de la durée moyenne de la retraite et donc par une hausse constante du coût des retraites.


S'agissant des pays où l'âge de la retraite a évolué au fil du temps, ceux où les variations observées ont été relativement importantes figurent dans la partie supérieure des graphiques 1.4 et 1.5. En Italie, le relèvement de l'âge de la retraite va sensiblement

Tableau 1.4. **Espérance de vie à l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, 1958-2050, femmes**

	1958	1971	1983	1989	1993	1999	2002	2010	2020	2030	2040	2050
Australie	19.4	20	22.4	22.8	23.7	24.5	24.2	24.3	23.7	22.6	22.5	23.3
Autriche	18.6	19.0	20.6	22.1	22.6	23.7	23.8	25.1	26.1	24.6	23.6	24.5
Belgique	18.5	19.3	21.1	22.5	23.1	23.9	23.6	25.8	27.0	28.0	28.9	29.8
Canada		14.5	17.2	18.7	19.9	20.1	20.4	21.4	22.3	23.1	24.0	24.8
République tchèque	18.5	23.3	21.4	22.1	23.0	24.1	23.1	23.8	23.1	22.3	21.6	22.5
Danemark	19.3	18.6	19.6	19.9	15.6	16.1	16.6	19.8	20.8	19.6	20.3	21.0
Finlande	13.7	14.4	17.5	17.8	18.0	19.5	19.3	21.0	22.0	22.9	23.8	24.7
France	15.6	16.8	18.4	24.0	24.6	25.3	25.4	26.5	26.9	27.8	28.7	29.5
Allemagne	18.1	19.0	20.8	21.8	22.5	23.7	23.3	20.7	21.7	22.6	23.5	24.4
Grèce	21.5	22.5	23.7	25.2	25.6	26.1	25.3	27.1	25.3	26.3	27.4	28.3
Hongrie	22.6	23.2	23.5	24.2	24.2	24.7	25.4	22.6	19.0	19.4	20.3	21.1
Islande			16.5	17.0	17.0	17.2	18.3	19.2	20.2	21.1	22.0	22.9
Irlande	9.4	10.0	10.6	16.5	17.0	17.6	18.6	20.6	21.6	22.5	23.4	24.3
Italie		25.2	26.5	28.1	28.8	29.9	28.1	27.4	26.3	23.7	24.6	25.5
Japon	22.8	25.0	27.7	28.3	25.9	26.3	27.4	26.7	25.2	26.0	26.9	27.7
Corée					20.8	22.2	23.2	25.2	26.2	25.1	24.6	24.5
Luxembourg	14.5	14.7	16.8	17.8	22.9	24.2	23.7	24.9	25.9	26.8	27.7	28.6
Mexique	14.6	16.0	17.2	17.9	17.9	18.0	18.2	19.4	20.4	21.0	21.5	21.9
Pays-Bas	15.3	16.2	18.3	18.9	18.8	19.1	19.1	20.4	21.2	22.0	22.8	23.5
Nouvelle-Zélande		19.8	21.1	22.0	22.7	22.6	20.9	20.9	21.8	22.6	23.4	24.3
Norvège	11.1	11.9	16.7	16.7	16.8	17.5	17.7	18.9	19.9	20.8	21.7	22.5
Pologne	18.7	18.9	19.9	19.9	20.1	21.0	21.8	23.1	24.0	24.9	25.8	26.6
Portugal	14.5	14.2	16.5	19.8	19.8	20.8	18.8	20.2	21.2	22.1	22.9	23.6
République slovaque	18.4	23.7	22.3	22.8	23.7	23.6	23.8	24.9	21.0	22.0	23.0	23.9
Espagne	15.3	16.3	18.2	19.2	19.8	20.3	20.6	21.8	22.8	23.6	24.4	25.1
Suède	13.3	14.9	18.5	19.1	19.1	19.9	20.0	21.1	21.9	22.7	23.4	24.2
Suisse	19.0	20.5	22.9	22.3	22.6	23.2	23.4	24.1	24.0	24.9	25.8	26.6
Turquie		16.0	30.8	31.9	32.5	33.1	37.2	36.9	34.7	30.9	27.2	23.2
Royaume-Uni	18.9	19.8	21.0	21.5	21.9	22.7	23.3	24.5	21.2	21.1	22.0	21.9
États-Unis	15.8	17.1	18.6	18.8	18.9	19.1	19.1	19.3	20.2	20.1	21.0	21.9
OCDE	17.0	18.2	20.2	21.4	21.7	22.3	22.5	23.3	23.2	23.4	23.9	24.6

Note : L'espérance de vie est calculée à l'aide de données de 1960 pour l'âge de la retraite applicable en 1958.

Source : Données sur l'évolution de l'âge de la retraite tirées du tableau 1.2. Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

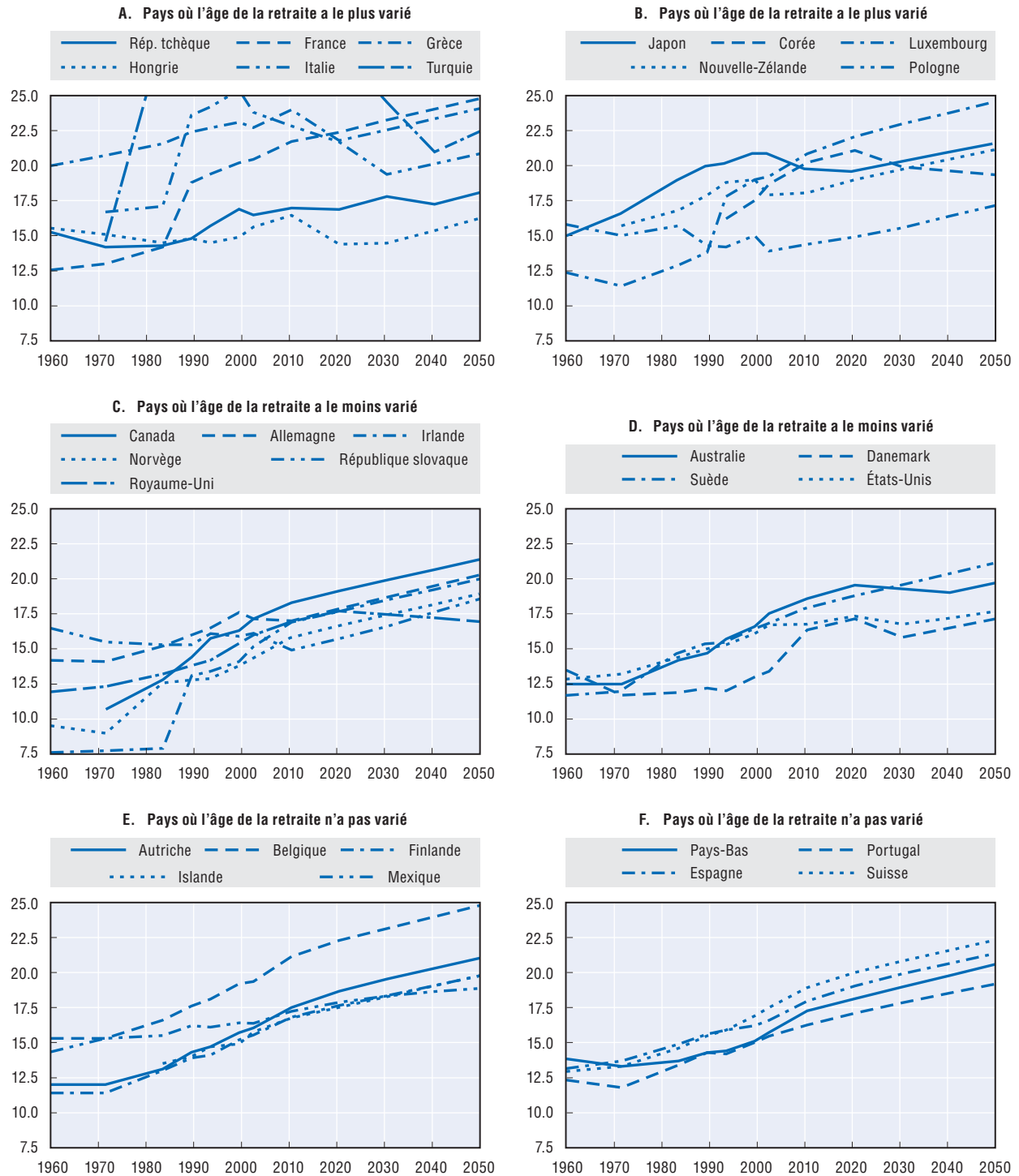
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548656>

réduire la durée de la retraite attendue, qui reviendra de son plus haut niveau, soit plus de 25 ans pour les hommes, aux alentours de 20 ans à la fin de l'horizon de prévision. Pour les femmes, la durée de la retraite attendue a culminé à 30 ans en 1999 et devrait être ramenée à 25.5 ans en 2050.

Les actifs ayant la possibilité de prendre leur retraite à l'âge de leur choix à condition d'avoir cotisé pendant 20 à 25 ans, la durée de la retraite attendue en Turquie se situe nettement en dehors de l'échelle des graphiques. La valeur de crête est de 32 ans pour les hommes et 37 ans pour les femmes (en 2002 dans les deux cas). En d'autres termes, une femme ayant effectué une carrière complète à partir de l'âge de 20 ans pouvait bénéficier d'une pension durant un laps de temps près de deux fois plus long que sa durée de cotisation. Pour les hommes, la durée de versement attendue pouvait être supérieure de près de 30 % à la durée de cotisation.

Dans d'autres pays ayant repoussé l'âge de la retraite, la durée de la retraite attendue va rester globalement stable sur des périodes relativement longues. En Grèce, par exemple,

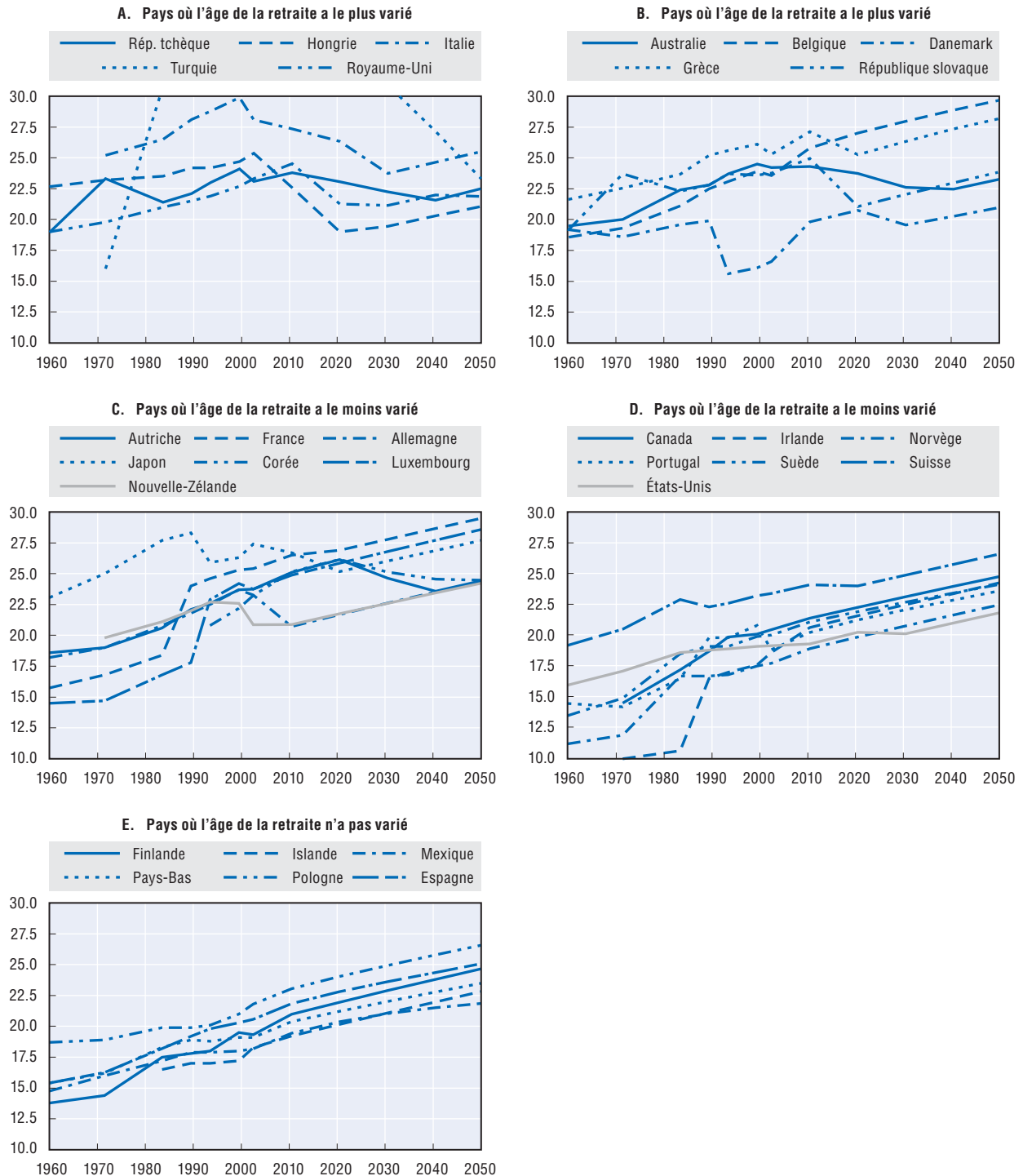
Graphique 1.4. **Espérance de vie à l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, hommes, 1950-2050**



Note : Les valeurs ont été plafonnées à 25 ans, de sorte que la durée de la retraite attendue en Turquie se situe hors échelle.


Source : Données sur l'évolution de l'âge de la retraite tirées du tableau 1.1. Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, World Population Prospects – The 2008 Revision.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932546718>

Graphique 1.5. **Espérance de vie à l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, femmes, 1950-2050**

Note : Les valeurs ont été plafonnées à 30 ans, de sorte que la durée de la retraite attendue en Turquie se situe hors échelle.

Source : Données sur l'évolution de l'âge de la retraite tirées du tableau 1.2. Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546737>

l'espérance de vie à l'âge de la retraite devrait continuer de s'inscrire entre 22 et 24 ans pour les hommes de 1993 à 2050. De même, en République tchèque, la durée de la retraite pour les hommes devrait ressortir aux alentours de 17 ans entre 1999 et 2040. Pour les hommes, la situation est comparable en Corée, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande et en Pologne. En Australie et au Royaume-Uni, le report de l'âge de la retraite de 60 à 67 et 68 ans, respectivement, pour les femmes suffit à maintenir la durée de la retraite attendue en 2050 à un niveau pratiquement identique à celui de 1993. Toutefois, l'âge de la retraite initial s'inscrivait à 65 ans pour les hommes dans ces deux pays. Au Royaume-Uni, la durée de la retraite attendue pour les hommes devrait revenir à son niveau de 2010 en 2050. Néanmoins, le relèvement opéré en Australie pour les hommes ne suffira pas à empêcher une élévation constante de l'espérance de vie à l'âge de la retraite.

1.4. Conclusions et répercussions sur l'action publique

L'âge de la retraite est le paramètre le plus visible du système de retraite. Il influe sur les incitations financières à partir en retraite à des âges différents, incitations analysées plus en détail au chapitre 3 de la Partie I (« Incitations au départ induites par le système de retraite »). Dans le sens où il constitue un repère, il peut aussi avoir des répercussions notables sur les décisions des individus à prendre leur retraite.

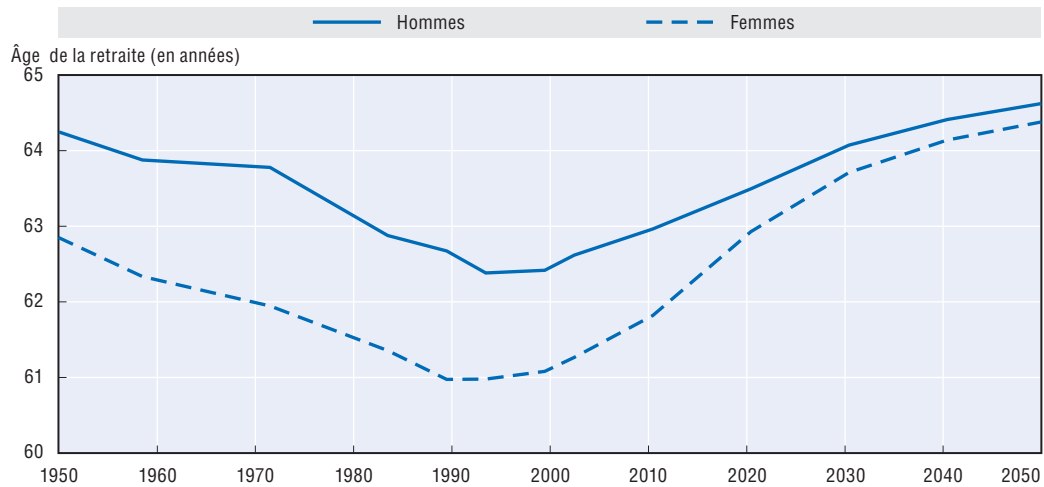
L'analyse à long terme des politiques menées montre que l'âge de la retraite a fortement diminué dans la seconde moitié du XX^e siècle (graphique 1.6). De 1950 à 2010, dix pays ont abaissé l'âge de la retraite pour les hommes à un moment ou à un autre, et 13 ont procédé de même pour les femmes. Dans les 30 pays de l'OCDE, l'âge moyen de la retraite est revenu de 64.3 ans en 1949 à 62.4 ans, soit le point le plus bas, en 1993 pour les hommes, ce qui correspond à une diminution de près de deux ans. Pour les femmes, l'âge de la retraite a également été abaissé de pratiquement deux ans sur la même période, et ramené ainsi de 62.9 à 61.0 ans en 1993.

À partir des années 90, les gouvernements ont commencé à prendre des mesures pour inverser la tendance et adopter des lois qui ont déjà ou qui vont relever l'âge de la retraite d'ici 2050. Par rapport au point bas de 1993, 14 pays ont repoussé ou ont l'intention de reculer l'âge de la retraite pour les hommes et 18 pour les femmes. Dès 2010, l'âge moyen de la retraite avait augmenté de 0.5 an pour les hommes et de 0.8 an pour les femmes par rapport au point bas de la courbe.


À l'avenir, les projets en cours vont permettre de porter l'âge moyen de la retraite à 64.6 ans pour les hommes et 64.4 ans pour les femmes en 2050. L'âge moyen est légèrement inférieur pour les femmes, car la législation encore en vigueur en Pologne et en Suisse prévoit de maintenir un écart sur le long terme et qu'en Turquie, l'harmonisation entre les hommes et les femmes ne sera pas achevée en 2050.

En dépit de ces augmentations, on remarquera que l'âge moyen de la retraite pour les hommes ne reviendra au niveau de 1950 qu'en 2040. L'âge de la retraite a été relevé plus sensiblement et souvent plus tôt pour les femmes que pour les hommes, afin d'harmoniser les âges fixés pour les uns et les autres dans 12 des 15 pays qui se caractérisaient par un écart d'âge de la retraites à un moment ou à un autre. Même pour les femmes, toutefois, l'âge de la retraite ne retrouvera son niveau de 1950 qu'en 2020.

L'espérance de vie a connu une hausse pratiquement ininterrompue durant la seconde moitié du XX^e siècle et la majorité des estimations prévoient une croissance constante à l'avenir. De 1960 au creux de la courbe de l'âge de la retraite enregistré en 1993, le laps de

Graphique 1.6. **Âge moyen de la retraite dans les pays de l'OCDE par sexe, 1950-2050**

Source : Représentants des pays concernés, calculs de l'OCDE et Turner (2007).

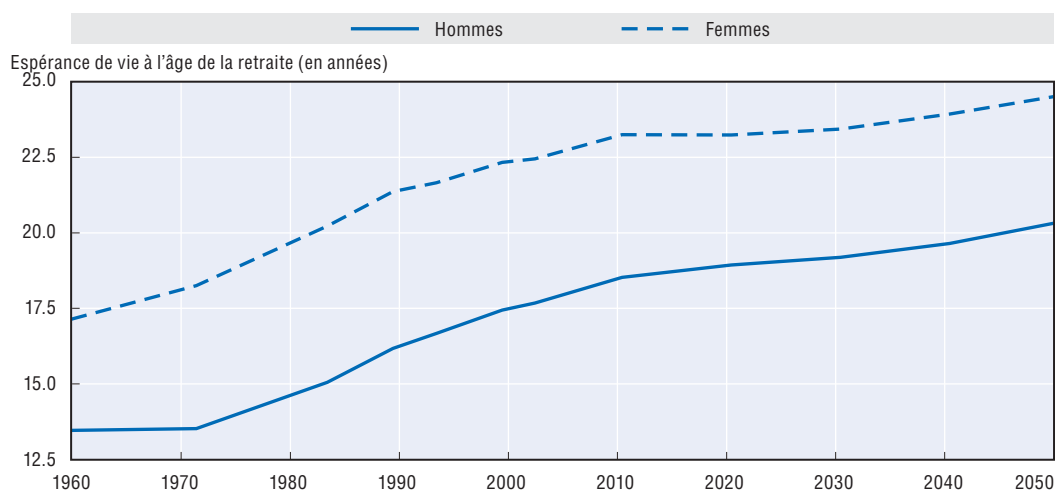
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546756>

temps durant lequel un homme ayant atteint l'âge de la retraite pouvait espérer vivre est passé de 13,4 à 16,7 ans (graphique 1.7). Plus de 40 % de l'allongement de la durée de la retraite attendue résulte de l'abaissement de l'âge de la retraite, une courte majorité étant attribuable à une augmentation de l'espérance de vie. La durée de la retraite attendue pour les femmes a progressé de 4,7 ans à partir de 1960, pour atteindre 21,7 ans en 1993. Pour elles, 70 % de cette hausse est due à l'allongement de l'espérance de vie et 30 % à un abaissement de l'âge de la retraite.

Récemment, soit de 1993 à 2010, la durée de la retraite attendue a augmenté moins vite qu'auparavant pour s'établir à 23,3 ans pour les femmes (soit +1,6 année supplémentaire) et à 18,5 ans pour les hommes (+1,8 années supplémentaires). Le ralentissement constaté pour les femmes s'explique par le fait que durant cette période, l'âge de la retraite a reculé plus vite pour elles que pour les hommes. En l'absence de report de l'âge de la retraite, la durée de la retraite attendue aurait été plus longue de 0,8 an pour les femmes et de 0,4 an pour les hommes en 2010.

Concernant la période 2010-50, la durée de la retraite attendue ces 40 prochaines années devrait progresser à un rythme nettement moins soutenu qu'au cours des 50 années précédentes (soit de 1960 à 2010). Dans les pays de l'OCDE, l'espérance de vie des femmes à l'âge de la retraite devrait ressortir en moyenne à 24,6 ans en 2050, contre 20,3 ans pour les hommes. Seuls cinq pays de l'OCDE – la Corée, la Hongrie, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie – ont suffisamment relevé l'âge de la retraite pour stabiliser ou réduire la durée de la retraite attendue entre 2010 et 2050 pour les hommes comme pour les femmes. L'Australie, l'Autriche et les Républiques tchèque et slovaque procéderont ainsi pour les femmes uniquement (en raison de l'harmonisation de l'âge de la retraite entre les deux sexes).

Dans certains pays, le débat relatif au report de l'âge de la retraite s'est articulé autour de la viabilité financière du système de retraite, mais aussi de la hausse des pensions de retraite au-delà des moyens disponibles. Il existe une corrélation négative entre le montant des prestations et l'âge de la retraite, corrélation qui peut être démontrée en utilisant des

Graphique 1.7. **Espérance de vie à l'âge de la retraite par sexe, 1960-2050**

Source : Données sur l'évolution de l'âge de la retraite tirées du tableau 1.2. Données rétrospectives sur l'espérance de vie extraites de la Base de données de l'OCDE sur la santé 1960-95. Données récentes et projections relatives à l'espérance de vie fondées sur la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

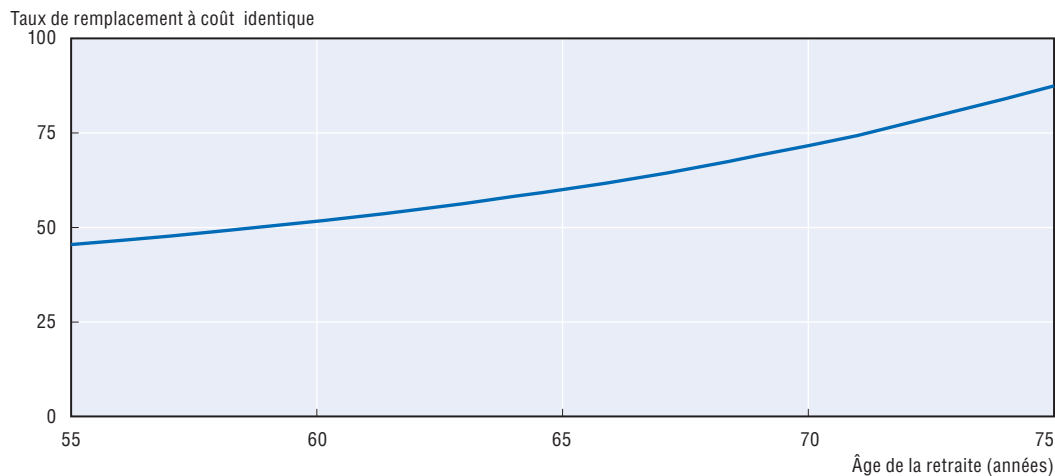
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546775>

taux de rente afin de calculer le taux de remplacement pour des âges différents compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le prestataire des retraites. Ce scénario est illustré dans le graphique 1.8 à l'aide des modèles de retraite de l'OCDE. Il montre qu'en différant son départ en retraite de cinq ans à l'âge 65 ans, un actif obtient un taux de remplacement de 72 %, contre 60 % à 65 ans (le taux de 60 % a été choisi ici car il s'agit approximativement du taux de remplacement moyen obtenu pour un salaire moyen dans les pays de l'OCDE). À l'inverse, en cas de retraite anticipée, le budget disponible doit être réparti sur une plus longue durée. En partant en retraite cinq ans plus tôt, soit à l'âge de 60 ans, on obtient alors un taux de remplacement de 52 %.


Pour interpréter les résultats présentés ci-dessus, il convient de garder à l'esprit d'autres réformes adoptées en matière de retraite. Tout d'abord, la moitié environ des pays de l'OCDE ont pris depuis dix ans d'autres mesures que celles consistant à relever l'âge de la retraite, afin d'encourager les actifs à travailler plus longtemps. Ils ont notamment durci les conditions d'ouverture des droits à une retraite anticipée, majoré la décote appliquée en cas de retraite anticipée et minoré la surcote accordée en cas de retraite différée. Ces réformes sont étudiées plus en détails au chapitre 3 de la Partie I consacré aux « Incitations au départ induites par le système de retraite »¹⁰. Le chapitre 5 de la Partie I intitulé « Indexer les pensions sur l'espérance de vie » analyse un deuxième ensemble non négligeable de réformes. Dans la plupart de ces nouveaux dispositifs de retraite, les prestations vont diminuer automatiquement à mesure que l'espérance de vie va s'allonger, de sorte que la valeur viagère des pensions servies au titre de ces mécanismes demeurera globalement constante. On peut donc considérer ces changements comme des substituts partiels au recul de l'âge de la retraite en vue de garantir la viabilité financière du système de retraite.

Et maintenant ? Près de la moitié des pays de l'OCDE vont repousser l'âge de la retraite au cours des 40 prochaines années. Bien souvent, toutefois, cela reviendra à faire du sur place : le relèvement de l'âge de la retraite ne suffira que dans quelques cas à compenser

Graphique 1.8. **Corrélation négative entre le taux de remplacement et l'âge de la retraite**



Source : Modèles de retraite de l'OCDE. Taux de rente calculés à partir des données sur la mortalité par tranches d'âge extraites de la base de données de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects – The 2008 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932546794>

l'allongement à venir de l'espérance de vie, et encore moins à effacer en partie les gains précédemment observés. La durée de la retraite attendue en 2050 devrait être de 25 ans pour les femmes et de 20 ans pour les hommes, soit supérieure de sept ou huit ans ou de 50 % par rapport à 1960.

Certains pays, compte tenu du discours adopté sur la politique des retraites, n'excluent pas de repousser de nouveau l'âge de la retraite pour atténuer les effets de l'élévation continue de l'espérance de vie. Ainsi, l'ancien chef de la commission britannique sur la réforme des retraites, Lord Turner, a émis l'idée d'un nouveau recul de l'âge de la retraite à 70 ans, soit au-delà des 68 ans déjà prévus. Dans d'autres pays, le débat concernant l'âge futur de la retraite vient seulement de s'ouvrir, mais si l'on se fie aux expériences passées, ils seront probablement nombreux à emboîter le pas à ceux qui ont déjà annoncé un recul de l'âge de la retraite.

Notes

1. Voir l'analyse présentée dans Whitehouse (2007).
2. Ce chapitre thématique fait la synthèse de l'analyse plus détaillée figurant dans Chomik et Whitehouse (2010).
3. Lorsque ce chapitre thématique a été rédigé, les nouveaux pays membres, comme le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie n'avaient pas encore adhéré à l'Organisation, si bien qu'ils ne sont pas pris en compte dans cette analyse.
4. Voir Zaidi et Whitehouse (2009) pour une analyse de ces règles.
5. On a observé de telles différences en République tchèque et en ex-Tchécoslovaquie, au Danemark et en Suisse à des périodes diverses.
6. L'Allemagne projette également de porter l'âge légal de la retraite de 65 à 67 ans mais, pour les raisons expliquées à l'encadré 1.1, le calcul OCDE de l'âge d'ouverture des droits ne s'en trouve pas modifié.
7. Voir le chapitre 5 de la Partie I, intitulé « Indexer les pensions sur l'espérance de vie ».

8. On dénombre 390 point de données, comprenant 30 pays et jusqu'à 13 points sur la durée.
9. On obtient ainsi l'espérance de vie pour l'ensemble de la population d'un pays donné. Whitehouse et Zaidi (2008) analysent les différences d'espérance de vie existant entre différents groupes socio-économiques d'un même pays. La principale conclusion de ce document est que les écarts socio-économiques de mortalité dans les économies de l'OCDE sont nettement moins élevés pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite que pour celles qui sont en âge de travailler.
10. Voir aussi Whitehouse et al. (2009), les chapitres consacrés à la réforme des retraites dans OCDE (2007, 2009) et Ebbinghaus (2006).

Références

- Chomik, R. et E.R. Whitehouse (2010), « Trends in Pension Eligibility Ages and Life Expectancy, 1950-2050 », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 105, Éditions OCDE, Paris.
- Ebbinghaus, B. (2006), *Reforming Early Retirement in Europe, Japan and the USA*, Oxford University Press, Oxford.
- OCDE (2005), *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2005 : Panorama des politiques publiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Vivre et travailler plus longtemps*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2007 : Panorama des politiques publiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), Les régimes de retraite du secteur public et le défi du vieillissement de la fonction publique, *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique* n° 2, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraite*, Éditions OCDE, Paris.
- Palacios, R.J. et E.R. Whitehouse (2006), « Civil-service Pension Schemes Around the World », *Pension Reform Primer Series, Social Protection Discussion Paper* n° 06/02, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Queisser, M. et E.R. Whitehouse (2006), « Neutral or Fair? Actuarial Concepts and Pension-System Design », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 40, Éditions OCDE, Paris.
- Turner, J. (2007), « Social Security Pensionable Ages in OECD Countries: 1949-2035 », *International Social Security Review*, vol. 60, n° 1, pp. 81-99.
- Whitehouse, E.R. (2007), « Life-Expectancy Risk and Pensions: Who Bears the Burden? », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 60, Éditions OCDE, Paris.
- Whitehouse, E.R. et A. Zaidi (2008), *Socio-Economic Differences in Mortality: Implications for Pension Policy*, *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 71, Éditions OCDE, Paris.
- Whitehouse, E.R., A.C. D'Addio, R. Chomik et A. Reilly (2009), « Two Decades of Pension Reform: What has been Achieved and What Remains to be Done? », *Geneva Papers on Risk and Insurance*, vol. 34, pp. 515-535.
- Zaidi, A. et E.R. Whitehouse (2009), « Should Pension Systems Recognise Hazardous and Arduous Work? », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 91, Éditions OCDE, Paris.



Extrait de :

Panorama des pensions 2011

Les systèmes de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20

Accéder à cette publication :

http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2011-fr

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Âge de la retraite et espérance de vie, 1950-2050 », dans *Panorama des pensions 2011 : Les systèmes de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2011-5-fr

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.